

**Comptabilité - Cotes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeurs - Exercice 1995**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Le 13 mars 1995, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'admission en non-valeurs de cotes et produits irrécouvrables. Le montant de ces admissions s'est chiffré pour :

|                                       |              |
|---------------------------------------|--------------|
| - le Budget Principal                 | 139 796,96 F |
| - le Budget du Service des Eaux       | 13 896,60 F  |
| - le Budget du Service Assainissement | 8 487,98 F   |

Conformément à la procédure de gestion approuvée par délibération du 29/06/1987, M. le Trésorier Principal Municipal soumet au Conseil Municipal un nouvel état des taxes, redevances ou droits divers qu'il ne peut recouvrer pour divers motifs et dont la ventilation s'établit comme suit :

|                                    |                |
|------------------------------------|----------------|
| - Budget Principal                 | 2 728 390,07 F |
| - Budget du Service des Eaux       | 12 128,23 F    |
| - Budget du Service Assainissement | 6 144,16 F     |

C'est ainsi que le montant cumulé des admissions en non-valeurs s'élève pour :

|                                       |                |
|---------------------------------------|----------------|
| - le Budget Principal                 | 2 868 187,03 F |
| - le Budget du Service des Eaux       | 26 024,83 F    |
| - le Budget du Service Assainissement | 14 632,14 F    |

Au Budget Primitif 1995, des crédits ont été ouverts au compte ci-après :

|   |           |
|---|-----------|
| - Budget Principal chapitre 970-8285-20200                | 760 000 F |
| - Budget du Service des Eaux chapitre 992-654-30700       | 140 000 F |
| - Budget du Service Assainissement chapitre 993-654-30800 | 100 000 F |

Ces crédits permettent de faire face à la dépense ci-dessus pour le Budget du Service des Eaux et le Budget du Service Assainissement mais sont insuffisants pour le Budget Principal.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à :

- statuer sur ces propositions, et en cas d'accord, admettre ces produits en non-valeurs et en donner décharge au percepteur.

- effectuer une reprise sur dépenses imprévues du compte 970-669-20200 pour un montant de 2 500 000 F et de l'inscrire au chapitre 970-8285-20200 du Budget Principal.

**M. LE MAIRE :** Le receveur municipal fait l'impossible pour essayer de récupérer tous ces fonds. Lorsque tout est épuisé, il demande au Conseil Municipal de faire une admission en non-valeurs. Vous avez ce qui a été prononcé le 13 mars, vous avez ce qui est demandé aujourd'hui et vous avez le total. Comme le total notamment au budget principal dépasse très largement les crédits prévus au budget primitif, nous vous demandons en même temps une reprise sur les dépenses imprévues de 2,5 MF.

Il s'agit en réalité d'une affaire qui a duré très longtemps, qui est celle de Clean-Way, la société qui fabrique des WC particuliers et qui nous a causé de nombreux soucis depuis pratiquement le démarrage. On l'avait installée dans les locaux de Magvet et nous avons eu toutes les difficultés du monde à essayer de récupérer un peu de loyer, cela date de 1987, sur les 8 années avec beaucoup de difficultés. Nous avons pu facturer 1 843 000 F de loyer, nous avons revendu ce bâtiment pour 1 500 000 F mais il reste en dehors de tout cela tout ce qui n'a pas été payé, les taxes foncières, le droit de bail, le reste dû sur le loyer, etc. le capital restant dû puisqu'on avait emprunté et cela nous fait un total de 2 345 736,69 F. C'est une

affaire qui nous a coûté cher pour peu d'emplois. On espérait beaucoup de Clean-Way au départ. Ensuite, cela a été Clean-Way Industrie, un autre propriétaire et nous arrivons donc à une liquidation judiciaire prononcée en 1994. Il faut maintenant régler définitivement cette affaire. Le Premier Adjoint me souffle qu'une société qui vient d'Auxon-Dessus et qui s'appelle BAZAILLE, a repris l'affaire avec 30 salariés, c'est une bonne chose car on fait si peu d'efforts pour l'économie qu'il est bon de signaler qu'effectivement voilà 30 salariés qui sont arrivés sur Besançon.

A ce propos, je vous indique qu'on fera un débat sur l'économie à Besançon au printemps, en mars ou avril. On ne va pas réveiller ce soir de mauvais souvenirs par rapport à une certaine déclaration du Préfet de Région qui part sur Amiens et qui n'a pas eu la courtoisie, l'amabilité de se souvenir des relations amicales, agréables, courtoises que nous avons entretenues depuis 4 ans. Ce n'est pas être vraiment très fier de la fonction de représentant de l'État dans une région dont la capitale régionale est bien connue partout et où on sait que les choses sont faites sérieusement. Même si on estime qu'on n'a pas tout fait en direction de l'emploi, on a tout de même réalisé beaucoup de choses. Vous aurez d'ailleurs dans le courant de la semaine, le bilan des actions économiques faites ici à Besançon depuis presque 20 ans. Il y a eu effectivement 10 000 emplois perdus dans le secondaire, 2 300 avec Rhône-Poulenc-Textile, 2 300 avec Kelton, 600 par-ci, 500 par-là, LHÉRITIER, etc. On a eu la perte depuis 20 ans de grosses entreprises mais nous avons essayé de compenser par l'arrivée à Besançon de très nombreuses PMI, PME solides, compétentes qui sont innovantes et qui nous apportent 20, 30, 50 salariés. De cela bien entendu, on n'en fait pas état toujours mais tout compte fait, je pense que le bilan est positif pour l'action économique menée depuis toujours, par Maître KOHLER qui s'est d'ailleurs permis de répondre au Préfet, j'en ai une copie, par l'intermédiaire du Quotidien Régional. Je ne sais si cela paraîtra mais c'est très pertinent comme il sait l'être, puis par les Adjoints qui se sont succédé jusqu'à Claude JEANNEROT qui aura un gros travail à réaliser pour relever le défi, sans oublier Daniel ANTONY, Jean PONÇOT, Jacques de SURY. Il s'est dit que notre service était insuffisant parce que paraît-il, il serait de trois personnes, c'est d'ailleurs ce qu'a répété le Préfet. En fait, notre cellule économique est composée de 8 personnes et elle fait très sérieusement son travail en partenariat avec l'ADED, le service économique de la Région, la Chambre de Commerce et je crois qu'on a essayé de faire au mieux.

Ces 10 000 emplois du secondaire ont été compensés par 10 000 emplois dans le secteur tertiaire et c'est vrai que Besançon est devenue une ville tertiaire comme toutes les capitales régionales. J'ai regardé l'évolution du secteur tertiaire dans des villes comme Nancy, Dijon ou Troyes, les capitales qui nous environnent, elles sont toutes avec une augmentation du secteur tertiaire et une diminution du secteur secondaire, c'est logique. Vous aurez dans votre dossier l'évolution de la taxe professionnelle à Besançon depuis 6, 7 ans, soit + 9, + 8, + 7, + 5 constamment et même en francs constants, ça c'est en francs courants, il y a toujours eu une augmentation sauf une seule année où on a fait - 0,3. Mais dire que la taxe professionnelle diminue sur Besançon est une contre-vérité que ne doit pas se permettre un représentant de l'État dans une région. Quand on ne connaît pas les chiffres, on ne doit pas les citer. Je ferme la parenthèse, c'est du passé, l'avenir c'est ce que nous allons faire dans le domaine de l'emploi en s'appuyant sur le service économique et les responsables Adjoints, Conseillers Délégués.

**M. DUVERGET :** Monsieur le Maire, pour prolonger un petit peu avec vous cette parenthèse, vous avez annoncé un débat économique au printemps, nous en prenons acte, je crois que c'est absolument indispensable. Je voudrais attirer l'attention sur un point que vous venez de préciser qui me paraît important. Vous avez dit comme toutes les capitales régionales, comme toutes les grandes villes, le tertiaire prend le pas sur l'industriel. Il faut bien d'un point de vue régional et bisontin regarder ce qui se passe dans le Nord-Est.

Le Nord-Est comtois essaie effectivement de confiner Besançon dans un rôle purement tertiaire. Et je regardais des études qui ont été faites parce qu'il y a beaucoup d'études qui ont été réalisées depuis 10 ans sur l'économie en Franche-Comté et à Besançon et en 1987, un colloque auquel vous assistiez Monsieur le Maire indiquait ceci, c'est un spécialiste de l'INSEE : «de quel côté se trouve Besançon ? du côté des villes à dominante industrielle. Parmi les agglomérations de 100 000 à 200 000 habitants, Besançon n'a pas un profil très fortement typé, elle se distingue cependant des villes à dominante tertiaire parmi lesquelles figurent notamment les capitales régionales en présentant une spécificité industrielle plus marquée due notamment à la construction mécanique». Je pense que dans notre raisonnement de Bisontins et de Franc-Comtois, on ne doit pas abandonner l'idée que Besançon doit demeurer une capitale industrielle sinon c'est trop facile pour le Nord-Est de dire «à vous les Bisontins le tertiaire et à

nous la valeur ajoutée du produit industriel». Je voudrais attirer votre attention également sur des démarches actuelles du Nord-Est qui me gênent un petit peu en tant que Bisontin. Dans une certaine dynamique, le tertiaire c'est aussi l'enseignement, c'est l'université. Ces derniers jours, les élus du Nord-Est tous bords confondus, sont en train de faire une analyse du nombre de jeunes qui se trouvent dans les classes terminales des lycées pour montrer que dans le Nord-Est il y en a plus qu'à Besançon et puisque le débat sur les schémas de l'enseignement supérieur est actuellement lancé par l'État et le Recteur, relancer l'idée d'une deuxième université. C'est pourquoi je dis attention aux images qu'on est en train de nous transférer sur le plan bisontin. C'est pourquoi aussi ce soir je vous fais une proposition ; je n'en avais pas parlé avec le Président du Conseil Régional mais il me semble que le temps est venu d'une sorte de pacte entre Besançon et le Conseil Régional pour effectivement envisager en commun toutes les pistes possibles en terme d'image de marque de Besançon Capitale Régionale à l'intérieur de la Région. On ne peut pas dissocier dans une politique aujourd'hui de soutien aux entreprises la Ville de Besançon de l'ensemble de la Région. Je fais ce pacte parce que je pense qu'on est là pour travailler ensemble pour 6 ans. Nous avons pris acte des résultats des élections. Je crois qu'il s'agit maintenant de travailler pour la capitale régionale et pour l'ensemble de la Région de Franche-Comté. Voilà pourquoi ce soir je propose ce pacte entre la Région et la Ville de Besançon pour le développement de l'emploi industriel notamment.

**M. LE MAIRE :** Merci Monsieur le Conseiller Régional. Nous sommes preneurs bien entendu d'étudier, de réfléchir sur ce pacte. C'est vrai que Besançon est une ville tertiaire comme le sont toutes les autres capitales. L'évolution du tertiaire à Troyes en Champagne c'est + 9,4 % entre 1975 et 1990, à Mulhouse c'est + 14,5 %, à Mâcon c'est + 20,7 %, à Châlon c'est + 28 %, à Dijon c'est + 14,5 %. Si l'on prend comme cela des capitales autour de chez nous, le tertiaire a largement augmenté. C'est vrai que chez nous le secondaire ne représente plus beaucoup, 10 000 emplois environ sur 58 000 en tout mais il ne faut pas négliger pour autant le dynamisme des entreprises dans certains secteurs très performants désormais, le médical, les microtechniques, les automatismes, etc. des secteurs où on est en pointe, où il y a des entreprises qu'on va développer. J'ai eu des réflexions la semaine dernière avec un chef d'entreprise qui, effectivement, a beaucoup d'idées dans ce sens-là, j'ai des rendez-vous cette semaine et la semaine prochaine avec d'autres chefs d'entreprise qui souhaitent s'implanter toujours dans ces domaines-là, je crois qu'on fait le maximum. Aussi, dire qu'on n'a rien fait est quand même un peu difficile à digérer.

Vous verrez par ailleurs dans la revue l'Entreprise qui doit sortir le 27 septembre donc mercredi prochain, les résultats d'un palmarès 1995 des villes d'affaires. L'Entreprise a essayé de mettre en vedette les villes les plus accueillantes, les plus dynamiques, celles qui offrent les meilleurs choix d'implantation pour les entreprises. Sur quelque 27 villes qui ont été analysées, nous arrivons en numéro 10, ce qui est donc loin d'être en queue de peloton et si je relis ce qu'indiquait l'INSEE fin 1994 sur l'évolution de l'emploi de 1982 à 1990 sur la région : «les gains de l'agglomération de Besançon ne compensent pas les pertes de Belfort et surtout Montbéliard». C'est-à-dire que pendant 8 ans dans le Nord-Est on a perdu énormément d'emplois. A Besançon, l'évolution de l'emploi dans cette période 1982 - 1990 c'était -de source INSEE- + 3 %, à Montbéliard c'était - 6 %. On nous donnait en exemple le Nord-Est qui pour l'instant fait un effort c'est vrai, pourquoi ? Parce qu'il bénéficie de la prime d'aménagement du territoire dont nous ne pouvons bénéficier parce que nous étions à cette époque-là trop performants en matière d'emploi par rapport aux autres. Si bien que notre souci sera de réclamer à cor et à cri, toutes les semaines ou tous les mois s'il le faut, aux instances DATAR et Gouvernement que Besançon et l'agglomération de Besançon soient un peu classées comme le reste des villes, au moins comme les villes du Nord-Est Franche-Comté car on n'a plus avec la loi de M. PASQUA sur l'aménagement du territoire la possibilité, à partir de cette année 1995, de faire une exonération de taxe professionnelle, ce que nous faisons jusqu'à présent. On constate qu'on n'est pas gâté par les textes qui sortent les uns après les autres. Là, on est en position d'infériorité et je crois qu'il est dommage de nous enfoncer quand on fait par nos propres moyens l'effort de créer des emplois sur la Ville et je rejoins tout à fait la proposition de M. DUVERGET de faire en sorte de relancer avec la Région le secteur secondaire à Besançon.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.